



Projet éducatif de l'enseignement de la commune d'Attart

1. FORMER LA PERSONNE.

L'école communale veut accueillir l'enfant tel qu'il est; elle le considère dans sa singularité.

Elle est ouverte à tous, refuse la sélection sociale économique.

Elle accorde une égale sollicitude à tous les enfants quelle que soit leur origine.

Chacun doit se sentir accueilli, accepté avec ses talents et ses faiblesses, aidé et valorisé.

Si l'enfant est en difficulté, il sera le sujet d'une préoccupation plus grande encore.

L'école communale, respectueuse des droits de l'enfant doit promouvoir la personnalité toute entière de chacun de ses élèves aux dimensions de l'humanité.

Elle développe la confiance en soi et l'évolution de chaque élève dans ses aspects physique, psychomoteur, affectif, social, cognitif et éthique en favorisant les comportements suivants : autonomie, sens des responsabilités, liberté, socialisation, épanouissement personnel, confiance en soi, solidarité, efficacité, créativité, curiosité intellectuelle de l'esprit, esprit critique.

Respectueuse de toutes les conceptions philosophiques et idéologiques, elle est une école de tolérance, refusant tout endoctrinement ou neutralisme pris dans le sens de non engagement et de passivité.

Elle s'enrichit de l'échange et de la confrontation d'idées et de convictions différentes.

2. FORMER LE CITOYEN.

Proche du citoyen, l'école communale est démocratique.

Gérée par des responsables élus, elle s'efforce de répondre aux aspirations et aux besoins de la collectivité locale en matière d'éducation.

Elle vise à former des citoyens de leur région, de leur pays, de l'Europe et du monde, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, fondée sur le respect des droits de l'Homme.

Afin d'atteindre cet objectif, l'école prépare ses élèves à prendre part à la vie collective en mettant en oeuvre en son sein des pratiques démocratiques, justes et solidaires.

3. FORMER L'ACTEUR DE LA VIE ÉCONOMIQUE.

L'école doit garantir de réelles chances d'insertion et d'émancipation sociale.

Elle veut assurer le développement des aptitudes nécessaires à l'insertion dans une vie économique et professionnelle au service de la personne et de la société.

Elle ouvre ainsi la possibilité d'exercer une activité valorisante au sein du monde du travail.

Elle forme des acteurs responsables, efficaces et créatifs dans une vie économique en constante évolution.

Une attention particulière sera portée à la transmission de connaissances fondamentales, à la construction de compétences et à la faculté d'adaptation.